

Cette année, la feuille de déroulement évolue : **les fréquences respiratoires et les scores ne seront plus à renseigner.**

Cependant, nous aurons toujours besoin de connaître le nombre de prises en charge (PEC) réalisé lors de votre garde (enfants et adultes), ainsi que les informations relatives à **la provenance et à l'orientation des patients.** N'oubliez pas de noter **l'âge du patient et sa commune.**

Concernant la provenance et l'orientation du patient, il suffira désormais de renseigner uniquement **le numéro** correspondant à votre PEC, indiqué ci-dessous.

Type de provenance :

1	Orientation faite par un médecin généraliste exerçant en ville
2	Orientation faite par un spécialiste exerçant en ville (pédiatre pour les nourrisson / pneumologue pour les adultes)
3	Orientation faite par un service d'urgence (établissement de santé, hôpital, ...)
4	Orientation faite suite à une consultation en centre de soins non programmé - CMSI - SOS médecin
5	Orientation faite suite à un appel au SAMU/SAS/SOS médecin/Médigarde/DAC/CPTS

Orientation du patient suite à votre PEC :

1	Retour à domicile, pas de suivi requis
2	Retour à domicile et poursuite de la PEC en ville
3	Réorientation vers une consultation médicale (hors services d'urgence, dont centres de soins non programmés)
4	Réorientation vers un service d'urgence

L'association KinéGarde vous remercie pour votre participation